

Swisscom retire ses titres de la Bourse de New York

A l'instar d'autres grandes entreprises suisses, Swisscom envisage également de retirer de la cote ses actions et ses American Depositary Shares, matérialisées par des American Depositary Receipts (ADR), à la New York Stock Exchange (NYSE), et d'annuler l'enregistrement de la société auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission (SEC). Le faible volume de négoce réalisé aux Etats-Unis, les frais administratifs relativement élevés ainsi que la simplification des démarches d'annulation d'enregistrement entreprise récemment par la SEC ont conduit à cette décision. Le retrait se fera encore dans le courant de l'année 2007.

Pour procéder au retrait de la cote, l'actuel programme ADR en USD devra passer du niveau 3 au niveau 1 pour le marché de gré à gré (OTC). Les actuels détenteurs d'ADR peuvent conserver leurs parts ou les convertir en actions ordinaires de Swisscom SA libellées en CHF. Swisscom va conserver sa cotation à la SWX Swiss Exchange de Zurich et le négoce à la virt-x de Londres.

Une fois la modification du programme effectuée, Swisscom prévoit de déposer auprès de la SEC le formulaire 15F en vue de mettre fin à l'enregistrement de ses titres en vertu de la loi sur la bourse américaine. L'opérateur de services de télécommunication suisse ne serait alors plus soumis à l'obligation d'information, comme le stipule cette loi, ni aux dispositions de la loi Sarbanes-Oxley. Swisscom continuera cependant de publier en anglais, sur son site Web, les renseignements nécessaires conformément à la directive 12g3-2(b) de la loi sur la bourse américaine.

Volume de négoce faible aux Etats-Unis, frais administratifs élevés

Mario Rossi, CFO du groupe Swisscom, a expliqué les raisons de cette décision: «Le volume des titres Swisscom négociés aux Etats-Unis est faible comparé à celui observé à la virt-x à Londres. Sur une année, il est inférieur de 3% en moyenne. De plus, nous avons toujours la possibilité de négocier avec certains investisseurs américains dans le cadre de placements privés.»

Récemment, la SEC a assoupli la procédure d'annulation de l'enregistrement, mettant ainsi fin à l'obligation d'information en vertu de la loi sur la bourse américaine. C'est pourquoi Swisscom a décidé de retirer ses titres de la cote à la NYSE, de convertir le programme ADR et de faire annuler l'enregistrement de la société auprès de la SEC. Elle se verra notamment dispensée de frais administratifs élevés et d'autres coûts liés à sa cotation à la Bourse de New-York. L'entreprise entend continuer de s'appuyer sur des standards élevés en termes de Corporate Governance et d'offrir de la transparence à ses actionnaires, ce qui est possible même sans être cotée aux Etats-Unis et conformément aux dispositions du droit boursier auxquelles Swisscom est toujours soumise.

Swisscom a prévu de faire connaître la date exacte de ce retrait et de fournir de plus amples détails parallèlement à la publication des résultats semestriels le 8 août 2007.

Berne, le 6 juillet 2007